

PARTIE 3 : BESOINS EN ÉNERGIE ET ÉLECTRICITÉ

LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT



Le débat public a mis en lumière un consensus global sur les objectifs de décarbonation et de réindustrialisation, en particulier sur le territoire de la zone industrielo-portuaire de Fos-sur-Mer et sur la nécessité de renforcer le réseau électrique pour répondre à ce besoin.

Cependant, le public a réinterrogé le niveau de puissance attendu et le calendrier de la demande électrique associée à la concrétisation de ces projets. Il a bien été compris que la puissance et le calendrier étaient deux des déterminants à l'origine de la solution d'alimentation électrique proposée par RTE au travers de son projet de ligne aérienne à très haute tension.

Des questionnements se sont aussi posés sur la localisation géographique de certaines filières industrielles (hydrogène, data centers), leur délocalisation dans d'autres territoires étant jugée par certains comme présentant moins de contraintes au regard du réseau électrique, ou encore des ressources naturelles (hydriques notamment).

Une partie du public et des élus locaux a appelé à ouvrir le champ des alternatives possibles, en particulier celles reposant sur des scénarios plus longs de renforcement de la desserte électrique de la région. Cette réinterrogation du besoin a permis de mettre en perspective le choix d'une solution aérienne telle que proposée par RTE.

Pour répondre à ces questions, l'État a fait une analyse approfondie et actualisée des besoins en puissance électrique de la région et des industriels de la zone de Fos en

particulier. Les scénarios qui en découlent constituent à ce jour l'estimation la plus robuste du besoin que peut faire l'État, au regard du calendrier prévisionnel des projets, notamment industriels, qui lui ont été communiqués. La fiche « transition industrielle et besoins en énergie » publiée sur le site du débat global expose cette analyse, qui confirme des besoins futurs importants, nécessitant des renforcements du réseau électrique régional qui soient en mesure de délivrer au moins 4 GW supplémentaires à horizon 2030, y compris lorsqu'il est tenu compte d'hypothèses plus défavorables que celles utilisées dans le scénario médian.

Le débat public a été mis à profit pour présenter et analyser les propositions d'alternatives émanant de collectifs opposés au projet de RTE (THT 13-30) ou de personnalités qualifiées.

Dans un souci de transparence, l'État a missionné un expert indépendant, reconnu au niveau académique, pour faire l'analyse la plus approfondie possible des alternatives au projet de RTE, en particulier celle présentée par le collectif THT13-30.

Le public a toutefois souligné que l'analyse multi-critère des alternatives par le tiers-expert n'a pas pleinement investi les volets environnementaux, paysagers et socio-économiques (en particulier au regard des impacts potentiels sur les filières viticoles, agricoles et sur l'agri-tourisme), ceux-ci n'entrant pas dans le champ de compétence de l'expert.

LES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES PENDANT ET APRÈS LE DÉBAT

Le réseau électrique régional est peu maillé et alimenté par deux lignes principales à très haute tension (THT 400kV) orientées est-ouest, dont une seule alimente l'ensemble de la région jusqu'à la frontière italienne. Toutes deux se raccordant au maillage national au même endroit (poste de Tavel, Gard), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est considérée comme une péninsule électrique. Cette situation induit une fragilité du réseau régional, en particulier en cas d'incident sur cet axe d'alimentation. La création d'un nouvel axe électrique permet à la fois de répondre à la projection de hausse sans précédent des besoins en électricité (de l'ordre de 4000 MW supplémentaires à un horizon proche de 2030 dans le scénario bas), tout en assurant une redondance des axes structurants, pour parer à un incident.

RTE porte ainsi un projet de nouvel axe structurant du réseau électrique régional : une ligne aérienne très haute tension à double circuits entre les postes de Jonquières-Saint-Vincent dans le Gard et de Feuillane dans les Bouches-du-Rhône.

Devant les oppositions à ce projet (certaines associations, certains élus, une partie du public ayant participé au débat), l'État a donc commandé la réalisation d'une tierce-expertise technique, indépendante, afin d'analyser et comparer les différentes alternatives, dont certaines ayant émergé au cours des concertations sur le projet. Cette tierce-expertise est disponible dans son intégralité sur le site du débat et a fait l'objet d'une présentation au public pendant le débat.

Elle conclut que la solution aérienne proposée par RTE est la plus efficace, notamment en termes de délai de mise en œuvre, de coût et de disponibilité de puissance apportée au réseau. Cette solution aérienne permet d'obtenir à un coût maîtrisé un dimensionnement de forte puissance et une sécurisation du réseau régional.

L'alternative proposée par le collectif THT 13-30 (un axe souterrain et un axe principalement sous-marin) présente quant à elle un renforcement du réseau plus étageé dans le temps au moyen de deux jonctions complémentaires. Toutefois, son niveau de complexité technique soulève un grand nombre d'inconnues. En tout état de cause, elle entraînerait des coûts et des délais nettement plus importants et incertains, qui ne lui permettraient pas de répondre au besoin estimé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans des délais cohérents notamment avec ceux des projets industriels, y compris dans les conditions d'estimation de leur mise en œuvre les plus défavorables.

En réponse aux attentes du public et aux propositions émises lors du débat, RTE a publié début novembre un document présentant les 14 stratégies étudiées (y compris celles faisant l'hypothèse, exprimée lors du débat public, d'une augmentation plus étalée dans le temps du besoin énergétique) pour renforcer le réseau régional.

LES ENGAGEMENTS À L'ISSUE DU DÉBAT

Le débat global a permis aux parties prenantes de partager la sensibilité de la question du renforcement du réseau électrique régional. Ce sujet est à l'interface d'enjeux économiques, stratégiques, mais également environnementaux majeurs, au cœur de la décision publique, qu'il convient d'appréhender de manière approfondie et éclairée, les décisions futures conditionnant le devenir des territoires du débat pour les décennies à venir. Pour l'État, le débat public global a posé le cadre et les termes des paramètres qui doivent désormais éclairer les prises de décision.

L'État porte la plus grande attention au projet de renforcement du réseau électrique pour alimenter la zone industriello-portuaire de Fos – Etang de Berre. L'Etat est attaché à l'ambition de développement industriel et de décarbonation de la zone, dont celle des grands sites industriels est indispensable pour garantir un avenir durable (acier bas carbone, projets de carburants de synthèse pour l'aviation durable, projets d'hydrogène, électrification portuaire...). Ce projet de territoire nécessite une augmentation de la puissance électrique disponible d'au moins 4 GW pour cette zone à un horizon proche de 2030, que le réseau électrique actuel n'est pas capable d'absorber. L'augmentation de la puissance électrique à cette échéance est nécessaire pour tenir l'objectif de décarbonation et de réindustrialisation de la deuxième zone industrielle la plus émettrice de gaz à effets de serre en France. Des renforcements structurants du réseau régional sont donc indispensables afin d'acheminer durablement les volumes d'électricité correspondants et d'assurer la stabilité du réseau électrique dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'État a pris acte des enseignements issus du débat public concernant le développement de la zone de Fos – Etang de Berre.

En réponse aux attentes du public et aux propositions émises lors du débat, RTE a publié début novembre un document présentant les 14 stratégies étudiées (y compris celles faisant l'hypothèse, exprimée lors du débat public, d'une augmentation plus étalée dans le temps du besoin énergétique) pour renforcer le réseau régional.

En réponse aux préoccupations exprimées par les participants au débat public, l'Etat confirme que les enjeux environnementaux seront considérés comme des enjeux de premier ordre dans le cadre de l'instruction des autorisations requises pour ce renforcement. Par conséquent, l'Etat sera particulièrement attentif durant la phase des procédures environnementales à venir à ce que les dossiers d'autorisations présentent toutes les garanties requises. L'instruction par les services de l'Etat de l'étude d'impact, en particulier sur le volet relatif aux espèces protégées, sera ainsi menée avec un très haut niveau d'exigence environnementale.

L'Etat veillera également à ce que le projet de renforcement du réseau et les engagements de RTE tiennent compte le plus complètement possible des remarques formulées pendant le débat.

Aussi, l'État demande à RTE de poursuivre les travaux nécessaires relatifs au renforcement du réseau électrique, afin de répondre à l'objectif de fournir 4 GW en 2030 aux industriels de la zone de Fos - Étang de Berre.

L'Etat souhaite enfin maintenir un dialogue étroit avec l'ensemble des parties prenantes.